

Votre compte formation élu.

Depuis le 7 janvier 2022, les inscriptions aux formations dans le cadre de votre droit individuel à la formation d'élu (DIFE) s'effectuent obligatoirement via la plateforme du Compte personnel de formation (CPF) www.moncompteformation.gouv.fr, rubrique « Mon compte élu » et ne sont plus soumises au délai de 2 mois.

Avant de vous inscrire à une formation vérifiez que vous disposez bien de votre compte élu et que vos droits sont activés. Comment faire ?

Vous devez passer par France Connect, et donc vous munir soit de vos identifiants des impôts, soit de vos identifiants Ameli (CPAM).

Connectez-vous à mon compte élu : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Privilégier le navigateur google chrome  pour vous connecter. **N'utilisez pas internet explorer** 



Voici la page qui s'affiche, cliquez en haut à droite sur

 **CONNEXION**

Vous avez alors la possibilité de vous connecter avec le dispositif « FranceConnect », en cliquant sur :



Je choisis un compte pour me connecter sur :

Mon Compte Formation

impôts.gouv.fr L'Assurance Maladie L'Identité Numérique

mobile connect et moi service client services

☐ Se souvenir de mon choix

Exemple de connexion avec impôts.gouv.fr
Renseignez votre numéro fiscal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE impôts.gouv.fr [Retourner à FranceConnect](#)

Je me connecte avec mon compte impôts.gouv.fr

Numéro fiscal

13 chiffres

[Continuer](#)

Aide

- + Où trouver votre numéro fiscal ?
- + Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?
- + Se connecter avec FranceConnect
- + Gestion des cookies

Rappel : ce numéro figure en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue ou sur votre avis.

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal : 1234567891234

Numéro d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 3 000

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre avis

Renseignez votre mot de passe. Si vous l'avez oublié, vous avez la possibilité de le réinitialiser. Lorsque vous accédez pour la première fois à votre compte formation, **veillez à bien compléter** l'ensemble des éléments demandés.

Une fois connecté à votre compte élu, vous avez un menu en haut à droite, cliquez sur DROITS

RECHERCHE DROITS DOSSIERS CONSEILS PROFESSIONNELS

Vos droits formation

Votre compte élu
MONTANT DISPONIBLE
75,00 €
Consulter l'historique
Chercher les formations liées à l'exercice de mon mandat
Chercher les formations pour me reconvertir

Vos droits en euros
MONTANT DISPONIBLE
1800,00 €
Consulter l'historique
Chercher une formation

Vos droits en heures
SOLDE DISPONIBLE
150 h
Consulter l'historique
Mobiliser mes droits publics

Transfert de vos droits
Vous pouvez transférer vos droits acquis. Dans le cadre d'une activité de droit public, vous pouvez transférer 150 heures maximum sur une durée de 6 ans. Cette date court à compter de votre première conversion.
Transférer mes droits

Votre avis sur la consultation de vos droits
Je donne mon avis
Voxusagers.gouv.fr

En savoir plus sur vos droits
En savoir plus

Cette rubrique référence l'ensemble de vos droits à la formation dont vos droits « élu »
Cet exemple illustre une personne qui possède :

- 75 € de droits sur son compte élu
- 1800 € de droits sur son compte salarié
- 150 h sur son compte d'agent de la fonction publique

À noter !

Si vous n'avez jamais utilisé vos droits élus depuis votre élection en 2020, **vos droits s'élèvent à 700,00 €**.

Les comptes seront alimentés de 400 € chaque année le 30 mars pour les élus municipaux mais le plafond reste à 700€, donc si vous n'utilisez pas votre compte avant le 30 mars vous perdez cet abondement !

Votre compte élu
MONTANT DISPONIBLE
700,00 €

2021
02/12/2021
Mandat d'élu
+300,00 €
Sur une même période, vous ne pouvez pas cumuler des droits élu au titre de plusieurs mandats
Mandat municipal
Du 30/03/2021 au 29/03/2022

2020
02/12/2021
Mandat d'élu
+400,00 €
Sur une même période, vous ne pouvez pas cumuler des droits élu au titre de plusieurs mandats
Mandat municipal
Du 18/05/2020 au 29/03/2021

**Si vous ne voyez pas votre compte élu dans vos droits formation,
Contactez le support technique de la CDC :**